

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 16 MARS 2021**

DÉLIBÉRATION N° 21-010 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-011 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses..... 1 887 814,96 €

Recettes.....3 281 144,27 €

Excédent de clôture :.....1 393 329,31 €

Investissement

Dépenses3 647 933,97 €

Recettes 2 722 624,40 €

Restes à réaliser:..... 0 €

Besoin de financement:.....925 309,57 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2020.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-012 : AFFECTATION DES RÉSULTATS - COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		415 372,86	1 035 688,17		1 035 688,17	415 372,86
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 887 814,96	2 865 771,41	2 612 245,80	2 722 624,40	4 500 060,76	5 588 395,81
TOTAUX	1 887 814,96	3 281 144,27	3 647 933,97	2 722 624,40	5 535 748,93	6 003 768,67 €
RESULTAT DE CLOTURE		1 393 329,31	925 309,57			468 019,74
	Besoin de financement		925 309,57			
	Reste à réaliser		0,00			
	Besoin total de financement		925 309,57			

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, de la façon suivante :

1 - Au compte 1068 "solde d'exécution négatif reporté" en investissement la somme de **925 309,57€**

2 - Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **468 019,74€**

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-013 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-014 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Energies Renouvelables 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	4 315.87 €
Recettes	0 €
Déficit de clôture	4 315.87 €

Investissement

Dépenses	150 460.94 €
Recettes	501 098.81 €
Restes à réaliser	0 €
Excédent de financement	355 637.87 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget Énergies Renouvelables 2020.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-015 : AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES "

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
RESULTATS REPORTES	4 316			355 638	4 315,87	355 637,87
OPERATIONS DE L'EXERCICE	3 942,16	2 989,70	166 666,67	1 920,00	170 607,83	4 909,70
TOTAUX	8 258,03	2 989,70	166 666,67	357 557,87	154 776,81	360 547,57
RESULTAT DE CLOTURE	5 268,33			190 891,20		185 622,87
	Excédent de financement					
	Déficit de fonctionnement			5 268,33		
	Reste à réaliser					
	Excédent de financement R001			190 891,20		

Décide d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution négatif reporté" en investissement la somme de 0 €
- 2 - Au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de 5 268,33 €
- 3 - l'excédent d'investissement est reporté au R 001 pour un montant de 190 891,20 €

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-016 : CESSIION DE TERRAIN À MME BARBISAN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait de Mme Claude BARBISAN d'acquérir la parcelle AI 127 – sise rue de la vieille église, d'une superficie de 21 m² qui est mitoyenne de sa propriété. Monsieur le Maire propose de la vendre à Mme Claude BARBISAN qui en fera une terrasse, au prix forfaitaire de 500 €. Le Conseil municipal approuve le montant de 500 € pour la cession de la parcelle AI 127 à Mme Claude BARBISAN et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-017 : DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION–BONUS RELANCE 2020-2021–SÉCURISATION PARC DU TENNIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'aménagement des abords des cours de tennis et de la sécurisation du parc du tennis. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région au titre du Bonus Relance 2020-2021 de 50 % du coût estimé des travaux qui se composent comme suit :

- Maçonnerie 35 820.00 € HT soit 42 984.00 € TTC
- Métallerie 26 867.00 € HT soit 32 240.40 € TTC
- Eclairage 6 424.50 € HT soit 7 709.40 € TTC

Le coût total HT est de 69 111.50 € soit 82 933.80 € TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre du Bonus Relance 2020-2021 auprès de la Région AURA pour l'aménagement des abords des cours de tennis et de la sécurisation du parc du tennis pour un montant HT de 69 111.50 € et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-018 : DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION – BONUS RELANCE 2020-2021 – PROJET PUMPTRACK

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de réalisation d'un pumtrack et aménagement paysager du site. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région au titre du Bonus Relance 2020-2021 de 50 % du coût estimé des travaux qui se composent comme suit :

- Etude plan et préparation chantier et suivi administratif 14 330 € HT soit 17 196.00 € TTC
- Construction et suivi de chantier 27 681 € HT soit 33 217.20 € TTC
- Travaux et finitions 77 408 € HT soit 92 889.60 € TTC
- Aménagement paysager et mobilier extérieur 10 000 € HT soit 12 000.00 € TTC

Le coût total HT est de 129 419 € soit 155 302.80 € TTC.

Monsieur le Maire indique que ces estimations seront confirmées par le marché de l'entreprise chargée de la réalisation.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre du Bonus Relance 2020-2021 auprès de la Région AURA pour la réalisation d'un pumtrack et l'aménagement paysager du site pour un montant HT de 129 419 € et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité.